



**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 29 avril 2024

N° 2024/04-20

ADHESION A L'ASSOCIATION PETITES VILLES DE FRANCE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE LUNDI VINT NEUF AVRIL à DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

ETAIENT PRESENTS : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Hugues FERRAND, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Nathalie MARLIER représentée par Marion COLIN

Clara BIANCO représentée par Nathalie LEVY

Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER

Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ

Carine BARBIER représentée par Estelle BERETTI

Mathilde BORNE représentée par Cécile NEGRIER

Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETAIRE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délibération du Conseil Municipal du 29 avril 2024**N° 2024/04-20****ADHESION A L'ASSOCIATION PETITES VILLES DE FRANCE**

Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire de la commune de Castelnaud-le-Lez, expose :

L'Association des petites villes de France fédère les petites et moyennes villes de France, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire. L'association compte aujourd'hui près de 1 200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer. Il s'agit avant tout d'un réseau pluraliste de partage d'expérience, de bonnes pratiques et d'échanges de communes confrontées aux mêmes défis défendant le modèle de ville de proximité.

Depuis sa création, l'Association des petites villes de France donne du poids aux petites villes et soutient la vision d'un aménagement concerté et équilibré des territoires. Au-delà, l'association fait entendre les préoccupations et les revendications des petites villes en tenant un discours constructif : auprès du Gouvernement, du Parlement, de la presse et des instances clés du monde local.

L'Association des petites villes de France représente une source d'informations et propose également une offre de formations adaptées aux besoins. L'Association des petites villes de France est un partenaire incontournable des élus et des services.

Il apparaît opportun à la Ville de rejoindre cette association en y adhérant. La cotisation annuelle est fixée à 0,11 € par habitant pour l'année civile 2024 à laquelle s'ajoute l'abonnement annuel à la revue la « Tribune des Petites Villes » qui s'élève à 30.63€ TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'adhésion de la Ville de Castelnaud-le-Lez à l'Association des petites villes de France;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

La proposition est adoptée à la majorité.

Pour : 27 (Frédéric LAFFORGUE, Gérard SIGAUD, Nathalie LEVY, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER représentée par Marion COLIN, Laurent PRADIER, Mathieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Marion COLIN, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Nathalie LEVY, Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Stéphanie DEVEZE DELAUNAY représentée par Bruno ROUDIER)

Abstention : 0

Contre : 8 (Hugues FERRAND, Carine BARBIER représentée par Estelle BERETTI, Jacques BURGUIERE, Cécile NEGRIER, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE représentée par Cécile NEGRIER, Estelle BERETTI)

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 29 AVRIL 2024

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

